



Commission
européenne

ALECA

ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE COMPLET ET APPROFONDI

UN OUTIL POUR MODERNISER L'ÉCONOMIE TUNISIENNE
ET POUR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE



SOMMAIRE

Les avantages de l'ALECA	2
Exporter nécessite des services efficaces	3
L'ALECA pourra aider à développer les services structurants, comme le secteur logistique, afin que la Tunisie devienne un hub logistique pour les entreprises européennes	4
L'ALECA vise à accroître les exportations de services émergents : services professionnels et TICs	5
Les avantages pour l'agriculture	6
L'ALECA donnera aux produits agricoles tunisiens un meilleur accès le marché de l'UE	7
L'ALECA permettrait de créer un cadre de concurrence susceptible d'attirer les investisseurs	8
Les avantages du rapprochement réglementaire avec l'UE	9
Les bénéfices des normes sanitaires et phytosanitaires européennes pour les exportations de produits agricoles et la santé des consommateurs tunisiens	10
Le développement durable sera intégré dans la politique commerciale à tous les niveaux	11
Les règlements techniques sont élaborés de manière ouverte et transparente afin d'éviter les obstacles techniques au commerce	12
Plus de transparence et des procédures douanières simplifiées	13
Une politique de concurrence harmonisée comme moteur d'intégration économique	14
L'ouverture des marchés publics créera de nouvelles opportunités pour les entreprises tunisiennes	15
Un cadre amélioré pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales	16
Le rapprochement des droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'économie et du consommateur tunisien	17

LES AVANTAGES DE L'ALECA



Dans un contexte général de globalisation et d'ouverture économique, la Tunisie trouve sa place en tant que démocratie jeune et dynamique, avec un entrepreneuriat innovateur et une économie en pleine évolution. Toutefois, son modèle actuel de croissance économique arrive à une fin de cycle. Les nombreux défis auxquels doit faire face ce pays démontrent que la Tunisie ne peut se permettre de rester dans une situation de *statut quo* sans envisager de profondes réformes en vue de moderniser son système.

L'ALECA a pour objectif de développer davantage le commerce et les investissements bilatéraux entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE) en élargissant les dispositions de l'Accord d'Association (AA) à des domaines qui en sont aujourd'hui exclus, entre autres le commerce des services et, en partie, l'agriculture, l'investissement et la facilitation du commerce. Il vise également au rapprochement réglementaire et à la réduction des obstacles non tarifaires.

L'ALECA présente de **nombreux avantages** pour les citoyens et les entreprises de Tunisie. Il permettra de créer de la croissance et des emplois en :



stimulant les exportations ;



réduisant le coût des intrants dont les entreprises ont besoin pour fabriquer leurs produits ;



offrant un plus grand choix aux consommateurs ;



facilitant un certain nombre de mesures et des réformes qui sont prioritaires pour le Gouvernement tunisien.



Comme toute négociation, l'ALECA ne constitue pas une garantie automatique de succès. Sa réussite est liée en premier lieu à **l'identification des secteurs qui sont suffisamment (ou potentiellement) compétitifs** pour conquérir le marché européen, mais aussi à **la volonté politique et la capacité administrative de la Tunisie à mettre en place des réformes et des stratégies de mise à niveau**, ainsi que la modernisation des institutions qui constitueront une condition sine qua non afin d'avancer dans le processus d'intégration économique et commerciale attendu, mais aussi pour bénéficier des nombreux avantages offerts par l'ALECA.



De plus, **l'ALECA sera un pilier majeur d'un partenariat plus large entre la Tunisie et l'UE**, au-delà des simples échanges commerciaux car il permettra de développer les opportunités offertes aux jeunes entrepreneurs, d'attirer les investissements et de promouvoir le développement durable.

EXPORTER NÉCESSITE DES SERVICES EFFICACES

L'ALECA peut permettre à la Tunisie d'exporter plus, diversifier, monter en gamme, à travers une amélioration de compétitivité à tous les niveaux, et notamment dans les services. En améliorant l'efficacité des services bancaires et d'assurance, comptabilité, télécommunication, logistique, transport... **L'ALECA permet aux producteurs et exportateurs de devenir compétitifs, qu'il s'agisse d'exporter des produits industriels comme les textiles, ou agricoles, ou tout autre produit.**

Les services comme l'énergie, les transports et les services aux entreprises sont d'importants intrants pour la production de biens et d'autres services, et influent donc sur la productivité et la compétitivité. **Sans concurrence, il est difficile d'avoir des services de bonne qualité, diversifiés et à coûts réduits.** De plus en plus de gouvernements choisissent d'avoir un environnement des affaires et de fourniture de services ouverts et transparents.

Sachant que les services interviennent dans la production des biens et la fourniture d'autres services, accéder à un marché international permettra aux producteurs tunisiens d'améliorer leur compétitivité grâce à la réduction des coûts et le recours à des intrants de meilleure qualité. **La libéralisation est par conséquent une condition *sine qua non* pour la libéralisation des biens et l'intégration de la Tunisie dans la chaîne de valeur mondiale.**

Les consommateurs aussi bénéficient d'une gamme plus large et diversifiée de services de qualité à moindre coût. On le voit particulièrement avec les services de télécommunication, où **la libéralisation entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité et un élargissement du choix offert aux consommateurs.**

Les engagements souscrits par la Tunisie dans le cadre de l'ALECA concernant les services équivaut à la garantie juridiquement contraignante que **les entreprises étrangères seront autorisées à fournir leurs services dans des conditions stables et prédictibles.** Cela permet à tous ceux qui sont parties prenantes dans le secteur - producteurs, investisseurs, employés et usagers - de se faire une idée claire des règles du jeu. **Ils peuvent faire des projets pour l'avenir avec une plus grande certitude, ce qui encourage les investissements à long terme.**

Ceci n'empêche nullement que certains services restent entre les mains de l'État pour garantir l'équilibre et l'équité sociale, comme par exemple l'Éducation, la Santé, etc.

L'ALECA POURRA AIDER À DÉVELOPPER LES SERVICES STRUCTURANTS, COMME LE SECTEUR LOGISTIQUE, AFIN QUE LA TUNISIE DEVIENNE UN HUB LOGISTIQUE POUR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES



Le marché logistique en Tunisie est de très petite taille. De surcroît, **alors que la Tunisie était pionnière dans le secteur de la logistique dans la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient en 2007**, en occupant la 60^{ème} position dans l'Indice de Performance Logistique (IPL) sur 150 pays en 2007, **le pays a depuis enregistré un recul significatif dans toutes les dimensions de ce classement pour se retrouver en 105^e position en 2018**. Des retards dans la modernisation de l'infrastructure, le manque d'investissement, aussi bien public que privé, et le manque d'un cadre législatif suffisamment clair pour favoriser la croissance du secteur expliquent ce recul.



L'ALECA pourrait contribuer à mettre à niveau ce secteur en impliquant davantage les pouvoirs publics et les opérateurs privés.



L'ALECA VISE À ACCROÎTRE LES EXPORTATIONS DE SERVICES ÉMERGENTS : SERVICES PROFESSIONNELS ET TICS

Il s'agit principalement des services professionnels (ingénierie, comptabilité, auditing, services juridiques) et ceux liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). **La Tunisie a montré ces dernières années un excellent potentiel et de réels espoirs pour une forte capacité d'exportation.** Cet espoir est d'autant plus grand que les entreprises des pays européens procèdent de plus en plus à l'externalisation des fonctions administratives et à d'autres fonctions relatives aux technologies d'information et de communication, afin de tirer avantage des capacités professionnelles et des coûts peu élevés de main d'œuvre des fournisseurs spécialisés de services dans les pays voisins.

L'avantage de la Tunisie en matière de coût du travail n'est pas aussi prononcé que ses concurrents en Asie de l'Est, mais **sa proximité géographique et culturelle, ses liens commerciaux bien établis et sa communauté, maîtrisant la langue française, en font potentiellement la destination de choix pour une externalisation de proximité** (near-shoring) par des compagnies francophones et autres.

Toutefois, **le Maroc et les pays de l'Est voisins de l'UE qui ont libéralisé ce secteur et réduit les barrières à l'entrée, constituent des concurrents non négligeables sur ce marché.** Une consolidation structurelle pour gagner en économies d'échelle, des réformes additionnelles dans les services télécoms, et enfin la fourniture d'une formation spécifique dans certains secteurs d'activités s'avère donc nécessaire en Tunisie.



LES AVANTAGES POUR L'AGRICULTURE

L'agriculture génère aujourd'hui plus de 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe 20% de la population active en Tunisie. Elle est un enjeu majeur du développement durable, puisqu'elle représente une problématique environnementale considérable, des préoccupations sociales complexes et un levier économique important.

Une étude de la banque mondiale (Révolution inachevée⁽¹⁾) indique qu'**éliminer les distorsions sur les marchés des produits agricoles permettrait des gains pour presque 70% des agriculteurs en bénéficiant principalement aux régions de l'intérieur du pays.** Une étude antérieure de la Banque Mondiale⁽²⁾ a estimé que les agriculteurs bénéficieraient de la libéralisation des prix et tout particulièrement ceux des zones les plus sèches du centre et du sud qui élèvent des moutons et des chèvres et produisent des olives, des fruits et des légumes (Banque Mondiale, 2009). Les sous-secteurs « gagnants » (principalement l'élevage, l'arboriculture et l'horticulture) sont des secteurs exposés dans lesquels la Tunisie pourrait booster ses exportations sans aucune subvention, et qui représentent à eux tous environ 60% de la main d'œuvre agricole avec une large répartition géographique.

Le *statu quo* n'étant pas une solution viable, **l'agriculture tunisienne doit être modernisée, indépendamment des négociations sur l'ALECA**, pour assurer pleinement son rôle au service de l'économie tunisienne, mais aussi au vu de sa place importante dans l'emploi, le développement régional et la protection de l'environnement, voire le développement rural et le tourisme néo-rural. Et cela, en préservant les ressources naturelles du pays et en garantissant un revenu aux agriculteurs, avec une attention particulière à la petite agriculture et aux populations rurales à faible revenus.

L'ALECA serait par ailleurs une occasion pour moderniser l'agriculture et la mettre à niveau afin de favoriser l'exportation des produits agricoles tunisiens - grâce également à l'alignement sur les normes sanitaires et phytosanitaires adoptées en Europe et à la réduction des barrières d'accès au Marché Unique de l'EU.

Les indications géographiques sont garantes d'un savoir-faire, du respect du droit du consommateur, et contribuent au développement des filières agricoles. La promotion et la protection des indications géographiques, qui identifient un produit comme originaire d'un terroir dont il tire ses qualités essentielles, sont une priorité de l'ALECA et pourrait booster les filières et donc les régions en Tunisie à travers leur valorisation (par exemple différencier les huiles des différentes régions et terroirs, de même pour les dattes ou encore la grenade de Gabès, et de nombreux autres produits).

⁽¹⁾ Banque Mondiale, « Révolution inachevée », in *Revue des Politiques de Développement*, Washington, 2014

⁽²⁾ Banque Mondiale, « Réflexion stratégique sur l'eau potable et l'assainissement en Tunisie », Note d'orientation du rapport 44744, 2009

L'ALECA DONNERA AUX PRODUITS AGRICOLES TUNISIENS UN MEILLEUR ACCÈS SUR LE MARCHÉ DE L'UE

Le Maroc a vu l'entrée en vigueur le 1 octobre 2012 de l'accord communément appelé « accord agricole ». Cet accord qui va vers une très grande libéralisation des échanges (**98% des produits agricoles marocains potentiellement exportables vers l'UE peuvent accéder immédiatement sur le marché européen à droit de douane 0%**) a attiré beaucoup d'investisseurs européens au Maroc, au détriment de la Tunisie.

À l'instar des accords agricoles avec le Maroc et l'Egypte, **la Tunisie pourra libéraliser son marché de façon graduelle et protéger ses produits sensibles.**



L'ALECA PERMETTRAIT DE CRÉER UN CADRE DE CONCURRENCE SUSCEPTIBLE D'ATTIRER LES INVESTISSEURS

L'agriculture de la Géorgie est un exemple intéressant à observer, tant elle est comparable à l'agriculture tunisienne. Comme la Tunisie, la Géorgie est un petit pays sans ressources naturelles où l'agriculture - qui représente seulement 10 % du PIB, emploie pourtant 50 % de la main-d'œuvre agricole dont une majorité de petits exploitants. En 2006, bien avant les négociations sur les accords de libre échange, la Géorgie a pris la courageuse décision de supprimer unilatéralement les droits de douane sur une totalité 90 % des marchandises. À l'époque, il y avait un seul producteur laitier qui avait le monopole et qui avait prétendu que cette démarche finirait par tuer tout le secteur. Aujourd'hui, après l'ALECA UE-Géorgie, l'offre s'est enrichie et une douzaine de nouveaux producteurs laitiers sont apparus sur le marché local. Ils fournissent des produits de meilleure qualité, à des prix bien inférieurs aux consommateurs qui bénéficient désormais d'un plus grand choix. Ce qui démontre qu'une concurrence saine peut créer des opportunités d'affaires pour tous.



LES AVANTAGES DU RAPPROCHEMENT RÉGLEMENTAIRE AVEC L'UE

L'ALECA vient compléter l'Accord d'Association de 1995 par une intégration progressive de la Tunisie dans l'économie européenne, en réduisant les obstacles non tarifaires, en simplifiant et facilitant les procédures douanières, en libéralisant le commerce agricole et celui des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations dans plusieurs domaines de l'environnement commercial et économique. Ce rapprochement réglementaire est aussi "à la carte", en fonction des priorités de la Tunisie et ciblé dans les domaines où la convergence réglementaire serait la plus susceptible de faciliter le commerce réciproque.

Pour certains domaines, **les négociations se basent sur un processus déjà engagé par la Tunisie de rapprochement à la législation européenne et internationale** (exemple marchés publics, concurrence, règles sanitaires et phytosanitaires, facilitation du commerce, etc.).

D'autres domaines sont relativement nouveaux dans les relations commerciales entre la Tunisie et l'UE, par exemple le commerce de l'énergie ou encore la relation entre commerce et développement durable. Il est bon de rappeler que tant la Tunisie que l'UE adhèrent déjà aux normes internationales dans ce dernier domaine, notamment dans le cadre de l'organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans les négociations, l'UE et la Tunisie tiendront compte du progrès déjà effectué par la Tunisie ainsi que les priorités mutuelles pour ce processus de rapprochement législatif, basé autant que possible sur les choix de la Tunisie dans son propre processus de réformes économiques.



LES BÉNÉFICES DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES EUROPÉENNES POUR LES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS TUNISIENS



L'ALECA devrait stimuler les échanges commerciaux d'animaux vivants, de produits animaux, des végétaux et produits végétaux ainsi que d'autres produits alimentaires entre l'UE et la Tunisie, **tout en préservant et en favorisant un niveau élevé de protection de la santé humaine, animale et végétale.**

La Tunisie a activement commencé à mettre en oeuvre la législation dans ce domaine **conformément aux normes internationales**, y compris celles de l'Union européenne.



Les **mesures sanitaires et phytosanitaires** assurent la sécurité de la production et du commerce de ces produits et incluent tous les actes, exigences et procédures législatifs et réglementaires.

Néanmoins, la demande d'accès à un autre pays pour des produits de provenance animale ou végétale peut parfois prendre des années étant donné que le pays exportateur doit apporter la preuve que ses produits sont sûrs. **Une coopération plus étroite peut accélérer ces processus sans crainte d'un risque accru de maladies animales ou végétales.**



À terme, les normes sanitaires et phytosanitaires concerneront aussi le marché domestique tunisien. Les excès de pesticides, antibiotiques, métaux lourds et autres résidus chimiques ont un impact sur la santé publique en Tunisie. **L'ALECA ne va pas uniquement favoriser l'exportation de produits agricoles, il va aussi aider à protéger la santé des consommateurs tunisiens.**

L'European Food Safety Authority (EFSA) et le Centre Technique de l'Agro-Alimentaire (CTAA) coopéreront ensemble.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SERA INTÉGRÉ DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE À TOUS LES NIVEAUX

Depuis les années 1990, la communauté internationale, sous l'égide des Nations Unies, a fait part de son soutien au concept de développement durable dans ses trois dimensions interdépendantes et mutuellement renforcées : économique, sociale et environnementale. Ancré dans le cadre de ce consensus international, l'ALECA inclura un engagement commun en faveur d'un niveau élevé de protection des travailleurs et de l'environnement ainsi que le plein respect des obligations internationales des parties et la mise en œuvre effective de la législation respective dans les domaines du travail et de l'environnement.

L'ALECA intégrera pleinement le développement durable dans ses différentes composantes. Il identifiera les pratiques commerciales et d'investissement qui ont un potentiel considérable pour faire progresser les objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de :



la **gestion durable des ressources naturelles** (la biodiversité des forêts et de la pêche) ;



le **commerce équitable et éthique** ;



la **responsabilité sociale des entreprises** (RSE).

Une forte participation de la société civile à travers des groupes de consultation assurera le suivi de la mise en œuvre de l'ALECA, y compris de ses dispositions en matière de commerce et de développement durable.

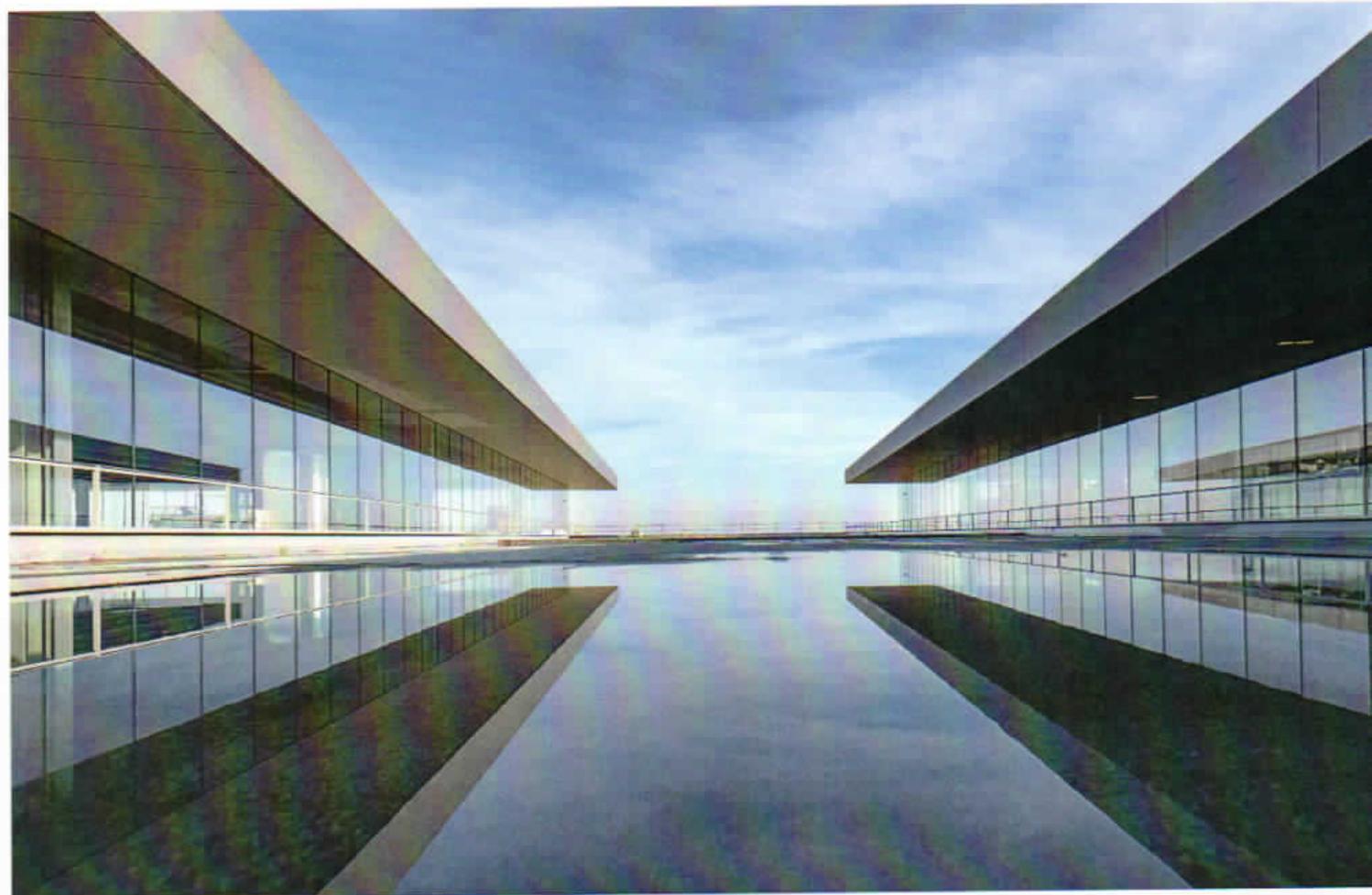


LES RÈGLEMENTS TECHNIQUES SONT ÉLABORÉS DE MANIÈRE OUVERTE ET TRANSPARENTE AFIN D'ÉVITER LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Les produits mis sur le marché doivent se conformer aux exigences légales établies par les autorités publiques dans des domaines tels que la santé, la sécurité, la protection de l'environnement, la protection de la vie privée et celle de la sécurité des citoyens.

Malgré le fait que la Tunisie et l'UE poursuivent les mêmes objectifs réglementaires relatifs aux produits mis sur leur marché, les différences dans les approches sur la manière de définir les exigences et sur la manière d'évaluer et de faire respecter la conformité sont à l'origine de difficultés et de coûts supplémentaires pour les fabricants, les importateurs et les autres opérateurs économiques intervenant dans ces échanges commerciaux.

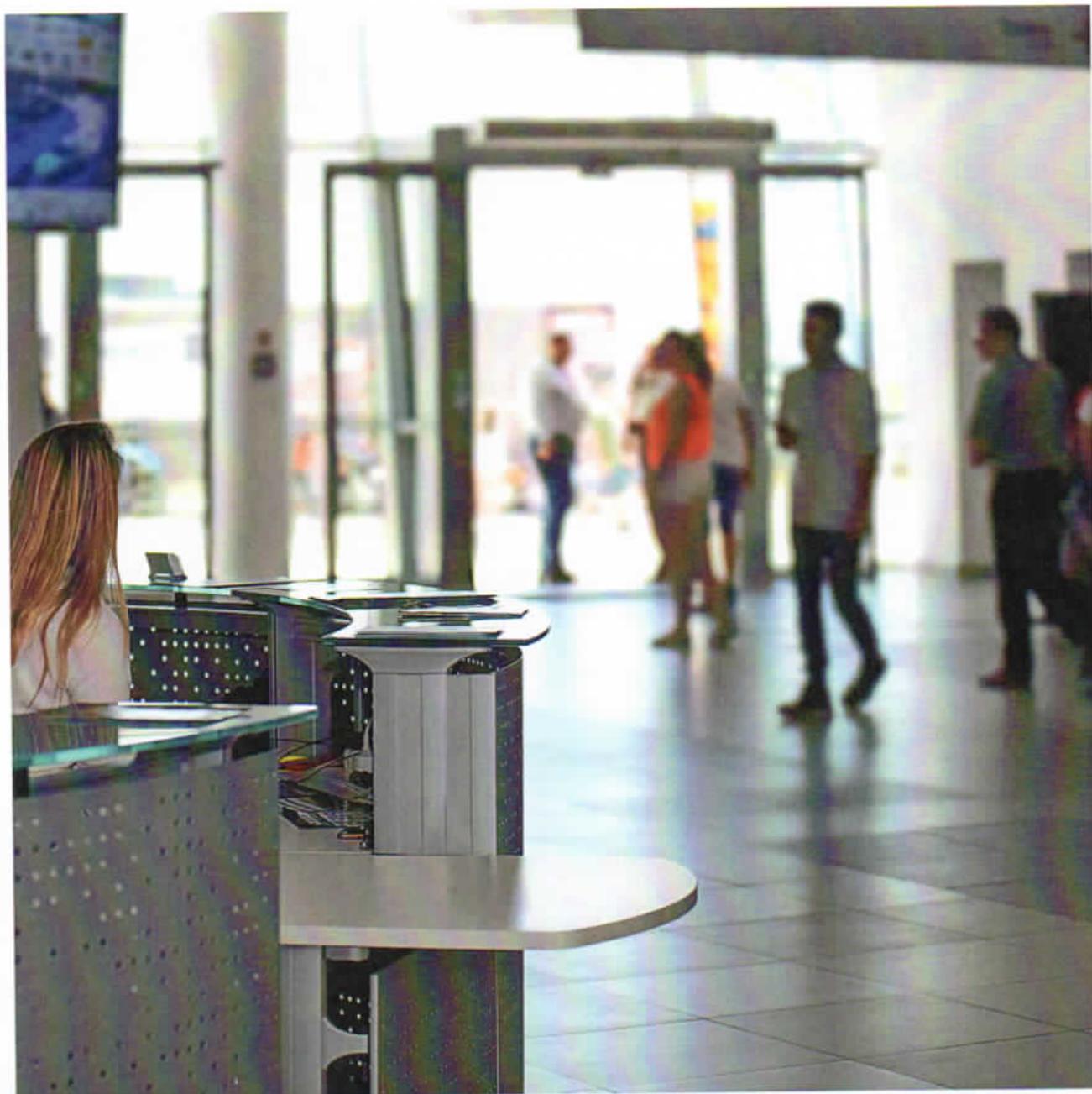
Dans le cadre de l'ALECA, l'UE et la Tunisie se sont engagés à améliorer et moderniser la réglementation régissant les produits dans l'objectif d'assurer **une meilleure protection des consommateurs et de l'environnement**, tout en visant à **éviter les obstacles inutiles au commerce**.



PLUS DE TRANSPARENCE ET DES PROCÉDURES DOUANIÈRES SIMPLIFIÉES

L'ALECA assurera un environnement réglementaire efficace, prévisible et transparent dans tous les domaines couverts par cet accord, de sorte que **les opérateurs économiques et le grand public soient correctement informés des exigences réglementaires.**

En ce qui concerne les procédures douanières, l'ALECA vise à rendre **les procédures douanières plus simplifiées, efficaces et faciles à suivre** pour que les opérateurs économiques puissent accomplir plus facilement et plus rapidement les formalités douanières.



UNE POLITIQUE DE CONCURRENCE HARMONISÉE COMME MOTEUR D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Les comportements anti-concurrentiels des entreprises peuvent annuler les avantages de la libéralisation des échanges. De plus, quand les marchés s'ouvrent, les règles des aides d'État doivent être appliquées pour assurer des règles du jeu équitables.



L'ALECA harmonisera les cadres juridiques en matière de concurrence pour favoriser l'intégration économique entre l'UE et la Tunisie.



L'ALECA garantira aux entreprises tunisiennes et européennes un accès juste et équitable sur leurs marchés respectifs, sans être entravées par des pratiques anticoncurrentielles.



Grâce à des politiques de concurrence efficaces, les consommateurs pourront bénéficier des avantages de la libéralisation car le choix sera plus diversifié et les prix en baisse.



L'OUVERTURE DES MARCHÉS PUBLICS CRÉERA DES NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES TUNISIENNES

Des règles garantissant que **l'argent public soit dépensé d'une manière transparente, efficace et non discriminatoire**, seront de la plus haute importance pour l'économie tunisienne.

La Tunisie a entamé un programme de modernisation de son système de passation des marchés publics dont l'objectif principal consiste à **promouvoir et institutionnaliser un système transparent, équitable et efficace afin d'améliorer la gestion des dépenses publique**.

Dans ce cadre, l'ALECA aiderait la Tunisie à **renforcer la transparence, l'efficacité et la concurrence loyale** dans les marchés publics.



UN CADRE AMÉLIORÉ POUR LUTTER CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Les instruments de défense commerciale font partie intégrante du cadre législatif de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et sont à la disposition de tous ses membres. Ces instruments permettent aux industries de se défendre contre des pratiques commerciales déloyales comme le dumping ou le subventionnement.

Avec le développement et l'ouverture de l'économie tunisienne, les échanges commerciaux entre l'UE et la Tunisie vont s'intensifier et les deux partenaires pourraient avoir recours à des mesures de sauvegarde. L'instrument de sauvegarde peut, dans des circonstances exceptionnelles et dans le respect des règles en vigueur, servir comme valve de protection contre un accroissement massif des importations.

L'ALECA définira des règles pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales afin d'en assurer le respect mutuel.



LE RAPPROCHEMENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU BÉNÉFICE DE L'ÉCONOMIE ET DU CONSOMMATEUR TUNISIEN

L'ALECA favorisera un plus grand rapprochement des droits de propriété intellectuelle, ce qui contribuera à **faciliter le commerce et l'investissement et à diversifier l'offre pour les citoyens, les consommateurs ou les entreprises.**

Les innovateurs et les créateurs tunisiens seront encouragés à continuer à créer et à innover, et les citoyens et **les consommateurs tunisiens pourront bénéficier davantage et plus rapidement de produits et services innovants et culturels.**

L'ALECA aura **l'avantage de contribuer à la promotion des produits du terroir tunisiens** sur le marché de l'UE à travers la protection des indications géographiques.





ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE COMPLET ET APPROFONDI

UN OUTIL POUR MODERNISER L'ÉCONOMIE TUNISIENNE
ET POUR UNE CROISSANCE DURABLE ET INCLUSIVE



Délégation de l'Union Européenne à Tunis

BP 150 - 153 | Tunis - Tunisie

Tél. : (+216) 71 960 330

Fax : (+216) 71 960 302

delegation-tunisia@eeas.europa.eu